

ASSEMBLÉE NATIONALE20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2318

présenté par
Mme Dubost

ARTICLE 3

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« sur sa demande »,

les mots :

« , à la demande de cette dernière, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.